



la Houlotte

bulletin d'information de la commune de Champillon



Dessin de Pâques à colorier

Décès :

En Février : décès de M. Serge SAGUET
le 16 février 2017

PAGE 1 / Edito

PAGE 2 / Procuration de vote, Nouveauté pour la Carte d'Identité Nationale, Aménagements urbains

PAGE 3 / Royal Champagne : Suivi des travaux, Retour sur le Marché aux Vins 2017

PAGE 4 / Emplois, Chasse aux oeufs de Pâques, Rando moto, l'Agenda

EDITO Voter, un droit mais aussi selon moi, un devoir !

A l'heure où tout le monde est en droit de se demander pour qui il va voter, tant le débat est médiocre, il est intéressant de revenir sur les avancées du droit de vote depuis la révolution.

En 1791, la France est gouvernée par une monarchie constitutionnelle. Contrairement à beaucoup d'idées reçues, le droit de vote reste restreint. Le suffrage est dit censitaire. Seuls les hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct égal à la valeur de 3 journées de travail ont le droit de voter. Ils sont appelés « citoyens actifs ». Les autres, les « citoyens passifs », ne peuvent pas participer aux élections. Le suffrage est aussi indirect, car les citoyens actifs élisent des électeurs du second degré, disposant de revenus plus élevés (100 à 200 jours de travail) qui, à leur tour, élisent les députés à l'Assemblée Nationale Législative.



La Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) met en place le régime du Consulat. Elle institue le suffrage universel masculin et donne le droit de vote à tous les hommes de plus de 21 ans ayant demeuré pendant un an sur le territoire. Mais ce suffrage est limité par le système des listes de confiance. Il s'agit d'un scrutin à trois degrés : les électeurs désignent au suffrage universel un dixième d'entre eux pour figurer sur les listes de confiance communales, ces derniers choisissent ensuite un dixième d'entre eux pour l'établissement des listes départementales, qui eux-mêmes élisent un dixième d'entre eux pour former une liste nationale. Le Sénat choisit ensuite sur cette liste nationale notamment les membres des assemblées législatives. Le peuple ne désigne donc toujours pas directement ses représentants.

La loi électorale du 29 juin 1820 du double vote permet aux électeurs les plus imposés de voter deux fois et rétablit le vote censitaire. Ces mesures cherchent à avantager les grands propriétaires fonciers, c'est-à-dire l'aristocratie conservatrice et légitimiste.

Le mouvement révolutionnaire qui éclate en février 1848 met fin à la Monarchie de Juillet et institue la République. Le suffrage universel masculin est alors adopté par le décret du 5 mars 1848 et ne sera plus remis en cause. Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. Le droit d'être élu est accordé à tout électeur de plus de 25 ans. Le vote devient secret.

L'ordonnance du 21 avril 1944 donne aux femmes de plus de 21 ans le droit de vote et rend ainsi le droit de suffrage réellement universel. Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales d'avril-mai 1945.

Enfin, Valéry Giscard-d'Estaing abaisse, par la loi du 5 juillet 1974, l'âge d'obtention du droit de vote à 18 ans au lieu de 21 ans.

Aujourd'hui, malheureusement, le taux d'abstention aux élections est souvent élevé. Il l'est toutefois en général beaucoup moins aux présidentielles. Restons optimistes ! Je sais qu'il est difficile pour ce scrutin de choisir, pour une raison ou une autre, entre tel ou tel des 11 candidats qui se présentent, il vous reste toujours la possibilité de voter blanc, ce qui est un moyen de dire : « Je participe au scrutin ! Je fais mon devoir de citoyen ». Cette année, les bulletins blancs ne sont plus comptés comme nuls, mais malheureusement toujours pas comptabilisés à part. Ceux d'entre vous qui ne pourront être présents liront dans ce bulletin comment voter par procuration. Enfin, bonne ou mauvaise nouvelle, les bureaux de vote seront désormais ouverts jusqu'à 19h et ce, même à Champillon !

Votre Maire Jean-Marc BEGUIN

La Houlotte est éditée par la Commune de Champillon
Comité de Rédaction : Sylvain Cochet, Marie-Madeleine Adam
Responsable de la Publication : Jean-Marc Beguin

Possibilité sur demande d'obtenir La Houlotte en format numérique.



www.champagne-patrimoinemondial.org



INFO MAIRIE :

Secrétariat de Mairie ouvert :
Lundi au Jeudi : 10h00 à 12h00
Vendredi : 13h30 à 16h00

Vous pouvez nous contacter par mail :

Secrétariat : info@champillon.com

Maire : jm.beguin@champillon.com

Adjoints :
· jp.crepin@champillon.com
· m.launer@champillon.com
· mm.adam@champillon.com

Le site de la commune :
www.champillon.com
reprend toutes ces informations.

Vote élections nationales : La procuration

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?



Dans le cadre des élections présidentielles ou législatives, et si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer pour voter, vous pouvez établir une procuration (vous confiez alors à un autre électeur le soin de voter pour vous).

Pour cela, le mandant (personne qui donne procuration à une autre) établit sa demande soit au Tribunal d'Instance de son domicile ou de son lieu de travail ou à la Gendarmerie, muni de sa pièce d'identité. (demande gratuite).

Il n'est pas nécessaire que le mandataire (personne qui reçoit la procuration) soit présent lors de cette demande.

Par contre, il vous appartiendra d'informer votre mandataire de la procuration qui a été établie à son égard.

Vous pouvez aussi, établir votre demande de procuration sur internet, mais cela ne vous dispensera de vous présenter au guichet de l'autorité habilitée. Vous devez établir cette demande de procuration au plus tard quelques jours précédant le scrutin. Attention, les délais d'acheminement du courrier peuvent parfois varier, il est donc nécessaire de faire votre demande de procuration au plus vite, sinon vous risqueriez de ne pas pouvoir voter.

Carte Nationale d'Identité : Du nouveau

A compter du 25 Mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité s'effectuera de la même façon que pour les passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil.

Vous aurez la possibilité d'adresser vos demandes dans les mairies les plus proches : Epernay, Vertus, Tours sur Marne, Reims, Tinquieux, Cormontreuil.



Aménagements urbains : Achèvement de 2 chantiers



Entièrement réalisée par l'équipe technique municipale sous l'égide de José RUESZ, la couverture du vieux pressoir légué par la famille Roualet est achevée.



Aménagements urbains : Suite



Un parking de 12 places supplémentaires pour la salle Henri Lagauche

Royal Champagne: Suivi des travaux par une partie du conseil municipal



Au moment où la deuxième grue de chantier vient d'être démantelée, les membres du conseil municipal ont pu apprécier l'avancement des travaux. Le gros oeuvre achevé, place aux finitions pour redonner d'ici quelques mois tout l'éclat à cet établissement qui deviendra assurément un des hauts-lieux du tourisme régional.

Marché aux vins: Edition 2017



Cette année encore notre Marché aux Vins a remporté un vif succès. Pour le plus grand plaisir de tous, le soleil était de la partie, ce qui a permis à certains de déjeuner en extérieur.

Un grand merci à tous nos bénévoles pour leur implication et leur bonne humeur.

A l'année prochaine !

Le Comité des Fêtes

Emplois: Le Royal Champagne et la Communauté de Communes recrutent

Le Royal Champagne, en vue de sa réouverture en fin d'année, a mis en place une adresse mail afin de recueillir les offres d'emplois des personnes intéressées :

recrutement@royalchampagne.com



La Communauté de Communes recrute ! Elle est à la recherche de saisonniers en juillet et en août. Les candidats doivent impérativement être majeurs pour pouvoir postuler (possibilité de postuler par quinzaine ou plus...).

La maîtrise de la langue anglaise serait un plus.

Informations : Rémi Lefèvre : 03 26 56 95 24 - remi.lefevre@ccgvm.com

Animation Pâques: Chasse aux oeufs

Rendez-vous le lundi 17 Avril à 16h00 à la salle des Fêtes de Champillon, pour la chasse aux œufs de Pâques, où enfants et petits-enfants des habitants de Champillon seront les bienvenus.

Inscription obligatoire au plus tard le mercredi 12 Avril auprès de Claudine au 06.74.53.70.87 ou Marie-France au 06.12.93.28.79 (Pas en Mairie).

Pour une meilleure organisation, plus d'inscription possible passé ce délai.

Le Comité des Fêtes



Randonnée motocycliste : "Une Rose, un Espoir"

Comme l'an dernier, la randonnée « Une Rose, un Espoir » passera par Champillon le Samedi 29 Avril 2017 dans l'après-midi.

Dans le but de soutenir la ligue contre le cancer de la Marne, les motards pourront vous offrir une rose en échange d'un don de 2€ minimum.



Familles Rurales : Sortie au Parc Astérix décalée

La date de la sortie au parc Astérix est décalée d'une semaine. En effet, la kermesse de l'école de Dizy ayant lieu le 1er juillet, quelques parents intéressés par la sortie nous ont demandé le report de la date.

Chose faite, la sortie au parc Astérix aura donc lieu le samedi 8 juillet 2017.



L'agenda des prochaines semaines :

Lundi 17 Avril : Chasse aux œufs de Pâques, Salle Henri Lagauche à 16h00

Dimanche 23 Avril : 1er tour des Elections Présidentielles

Samedi 29 Avril : Randonnée Moto Une Rose, un Espoir

Dimanche 7 Mai : 2ème tour des Elections Présidentielles

Lundi 8 Mai 2017 : Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale. Rendez-vous à 10h45 Salle Diablotins Départ à 11h00

13 Mai 2017 : Loto Association Familles Rurales

Mercredi 17 Mai : Rendez-vous à 9h00 en Mairie pour le fleurissement du village

Samedi 20 Mai : Loto Papillons Blancs

Dimanche 11 Juin : 1er tour des Elections Législatives

Dimanche 18 Juin : 2ème tour des Elections Législatives

Samedi 22 Juillet : Sortie La Cassine